



Compte-rendu du Copil Tripode du 10 juin 2016 - Bercy

Ce Copil parisien était présidé par la cheffe du bureau santé travail de Bercy (DRH3) et regroupait des représentants de la RH (DRH3 et DRH1) de Bercy, les administrations concernées Insee et Finances Publiques, les médecins de prévention (Coordinatrice des Finances, médecins Finances et Affaires Etrangères de Nantes ainsi que l'équipe médico-administrative de l'antenne nantaise des services sociaux.

A titre d'expert étaient présents la société Sépia-Santé, qui présentait un rapport d'étape de la 3ème étude épidémiologique et un expert de l'Institut national de Veille Sanitaire chargé de suivre cette étude.

Du côté syndical, les différentes composantes de l'Intersyndicale amiante Tripode et/ou des fédérations de Bercy étaient présentes.

Suivi médical

Au niveau Finances, il y a une amélioration notable du suivi médical et du passage de scanners depuis qu'une personne de l'antenne nantaise s'y consacre. A Nantes par contre, il apparaît évident que le déficit en médecin de prévention (une seule médecin pour 4000 agents Finances au lieu de 3) produit de graves difficultés. D'autant qu'en 2017, il y aura 200 agents à voir.

DRH3 continue ses efforts pour recruter un médecin de prévention sur Nantes. A suivre...

Aux Affaires Étrangères, l'Intersyndicale propose de sortir du système actuel, basé sur la mobilité géographique des agents (visite médicale avant le départ et au retour de poste à l'étranger) pour traiter du suivi des retraités, de plus en plus nombreux, qui pourrait être cadencé tous les 5 ans.

Reconnaitances de maladies professionnelles

L'Intersyndicale a réclamé un tableau détaillé des reconnaissances et en cours à chaque administration. Jusqu'à ce jour, seul le MAEDI le fournit annuellement, avec 10 maladies professionnelles indemnisées à ce jour.

L'Insee en indique 17, dont 5 cas récents, dont plusieurs en cours.

Finances Publiques n'en compte que 2, plus 2 en cours.

Un engagement a été pris de nous fournir dans des délais rapides un tableau complet par administration, une revendication que nous portons depuis 10 ans. A suivre !

Sur les procédures de reconnaissance des maladies, seul le MAEDI réussit à les régler en quelques semaines.

Pour les Finances, ces reconnaissances se heurtent sur Nantes à une violence verbale inacceptable et à une obstruction systématique des médecins qui siègent en commission de réforme, à l'encontre des représentants du personnel et de l'administration ainsi que des malades. Les directives ministérielles Tripode et fonction publique sont ignorées, rendant les procédures longues et improductives.

Finances Publiques, par ailleurs, ne se sent pas lié par ces directives et continue à exiger le passage en commission de réforme avant décision d'imputer au service la maladie, même si sa représentante a annoncé en séance une évolution.

Ce point sera abordé lors du GT expert amiante RH du 23 juin 2016.

Étude épidémiologique

Sépia Santé a présenté un rapport d'étape.

- le taux de réponse au questionnaire est excellent, du côté des agents Tripode comme du côté des agents ex-Impôts de la cohorte externe. Nous en remercions particulièrement ces derniers, qui se sont mobilisés avec un sens de la solidarité exemplaire.

Les résultats de l'étude devraient nous être présentés en janvier 2017.

- résultats issus de la campagne de scanners. Tous les scanners réalisés avant le 31 décembre 2016 seront analysés pour cette partie de l'étude.

- étude de mortalité.

Rappelons que ce sont les décès intervenus jusqu'au 31 décembre 2012.

Cette étude sera présentée à la mi-septembre 2016 par Sépia-Santé.

Pour des questions de biais statistique (fiabilité des études dites longitudinales - répétées plusieurs fois-), nous avons demandé à ce que les nouveaux agents repérés comme ayant travaillé dans le Tripode et qui n'avaient pas été repérés lors de l'étude précédente ne soient pas inclus dans la cohorte étudiée.

Nous avons eu l'accord de l'InVs, de Sépia-Santé et celui de l'administration.

Dans les premiers éléments fournis par l'étude de mortalité, il apparaît que les agents Tripode meurent en moyenne 6 ans plus tôt que les agents de la cohorte externe, avec une moyenne à 63 ans au lieu de 69 pour la cohorte Impôts.

Une nouvelle fois, l'impact Tripode sur les agents est démontré, alors même que les découvertes récentes d'amiante dans l'immeuble Graslin de Nantes indiquent que les agents des Impôts ont été eux aussi confrontés à des expositions à l'amiante.

De nouvelles pistes pour faire reconnaître l'exposition Tripode

La découverte de maladies professionnelles amiante sur des agents des archives a ouvert une réflexion au ministère de la Culture. Il apparaît manifeste que les papiers soumis à une contamination amiante ont une capacité physico-chimique à s'en charger et ont tendance à ré émettre ces fibres lors de leur manipulation.

Or, avec un contact direct avec les plafonds floqués parfois dégradés (dans les placards en particulier), il est clair que les papiers manipulés par les agents ont produit une contamination spécifique, que l'on peut qualifier cette fois de professionnelle et pas d'environnementale.

C'est pourquoi nous allons demander la requalification de notre exposition en exposition professionnelle.

Une fois encore, notre revendication de classement du site Tripode en site amianté est légitimée. Nous allons la réclamer plus que jamais, avec le soutien de nos syndicats et fédérations.

Pré-retraite amiante pour les agents malades

Le représentant de DRH1 nous a assuré que dès la sortie, en principe imminente, du décret ASCAA, l'ensemble des agents qui peuvent prétendre à cette pré-retraite amiante en seront averti, et que les procédures pour y accéder seront rapides.